

UNE SÉLECTION DE NOS BIENS VENDUS CES DERNIERS MOIS



AMFREVILLE LA MI-VOIE



BOOS



BONSECOURS



FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE



LE MESNIL-ESNARD



LE MESNIL-ESNARD



BONSECOURS



MESNIL RAOUL



QUÉVREVILLE LA POTERIE



FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE



SAINT-AUBIN CELLOVILLE



YMARE



BOOS



GOUY



LE MESNIL-ESNARD



FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE

L & L LECONTE
LECONTE
IMMOBILIER

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
À VOTRE SERVICE



Des nouveautés 2022 dans l'immobilier pour accentuer la lutte contre le changement climatique

Dans le neuf : feu la RT2012, place à la RE2020

En matière de construction, la RT2012, instaurée le 1^{er} janvier 2013, intégrait de nombreuses exigences pour les constructeurs. La nouvelle réglementation environnementale demande des objectifs encore plus élevés. Il s'agit de construire des habitations basse consommation, mais également plus indépendantes sur le plan thermique et environnemental.

Outre l'objectif de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique, la nouvelle norme RE2020 (Règlementation Environnementale 2020) en application depuis le 1^{er} janvier 2022, vise à réduire l'impact carbone des bâtiments neufs dès leur cycle de construction, et durant toute leur durée de vie sur 50 ans.

3 axes pour lutter contre le réchauffement climatique :

- Réduire l'impact carbone de la construction à la future démolition : travail sur les modes constructifs peu polluants et dégageant le moins possible de gaz à effet de serre, utilisation de matériaux à faible empreinte carbone

- Continuer d'améliorer la performance énergétique : constructions moins énergivores, chaleur renouvelable et décarbonisation de l'énergie

- Renforcer l'exigence sur le besoin bioclimatique (Bbio) : besoins en chauffage et en éclairage mais aussi en refroidissement pour le confort en cas de fortes chaleurs (solutions de climatisations dites « passives »)

Ces exigences seront durcies tous les 3 ans jusqu'en 2031 pour répondre à un nouveau label d'Etat nommé E+C- : « bâtiment à énergie positive et réduction carbone ». Les techniques de calcul pour obtenir ce label reposeront, d'une part, sur la capacité du logement à consommer l'énergie qu'il fournit, et d'autre part, sur la durée de vie de l'émission du gaz à effet de serre qu'il produit.

Dans l'ancien : lancement de « France Rénov' »

« France Rénov' » est le nouveau service public de la rénovation de l'habitat qui guide les personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Grâce à un réseau de guichets uniques répartis sur toute la France, les « Espaces Conseil France Rénov' » centraliseront toutes les réponses à vos questions : quels travaux réaliser ? Quelles aides financières sont possibles et où les demander (notamment « MaPrimeRénov' ») ? Comment trouver des artisans qualifiés RGE ?

Les « Espaces Conseil France Rénov' », ce sont 450 guichets et plus de 1000 accompagnateurs : www.france-renov.gouv.fr - 08 08 80 07 00

Les principales nouveautés 2022 pour les aides à la rénovation

■ « Mon Accompagnateur Rénov' »

Objectif : un accompagnement individualisé sur des rénovations plus globales et donc plus complexes. « Mon Accompagnateur Rénov' », c'est un interlocuteur qui apporte ses compétences techniques via des conseils sur la nature des travaux à réaliser et leur suivi, oriente vers des artisans RGE et peut aider au montage d'un plan de financement afin d'obtenir des aides publiques.

■ « MaPrimeRénov' Sérénité »

Objectif : rendre plus accessibles les rénovations globales (objectif de gain énergétique minimum de 35%) pour les ménages aux revenus les plus modestes. Le dispositif « MaPrimeRénov' Sérénité » permet une prise en charge allant jusqu'à 50% des travaux réalisés, plafonnés à 30 000 €.

■ « Prêt avance rénovation »

Objectif : mieux financer le reste à charge des ménages. Ce prêt hypothécaire permet de reporter le remboursement du reste à charge des travaux, après versement des subventions, lors de la vente du logement ou lors d'une succession.

- « Prime Rénovation performante d'une maison individuelle » Objectif : aider des propriétaires de maisons individuelles avec une prime calculée par rapport au gain énergétique réalisé lors d'une rénovation globale. A noter qu'il faut réaliser au préalable un audit énergétique.

■ « Prime Énergie »

Objectif : apporter un complément à l'aide publique via une prime distribuée par les fournisseurs d'énergie ou les plateformes spécialisées dans le cadre du dispositif européen des certificats d'économie d'énergie (CEE). Cette prime est fixée par l'État, elle évolue régulièrement et varie en fonction des travaux effectués et des revenus des foyers.

Attention : d'autres aides existent, parfois cumulables avec celles évoquées ci-dessus, et même dans le cadre de logements que vous destinez à la location. N'hésitez pas à vous renseigner.



Immobilierement vôtre

L & L LECONTE
LECONTE
IMMOBILIER

NOS 14 ANNÉES D'EXPÉRIENCE
SONT À VOTRE SERVICE !

LECONTE & LECONTE IMMOBILIER

266, rue Jehan Ango
76520 Franqueville Saint-Pierre
(entre l'hôtel Campanile et la jardinerie Poullain)

02 76 52 82 07
contact@leconte.immo



www.leconte.immo